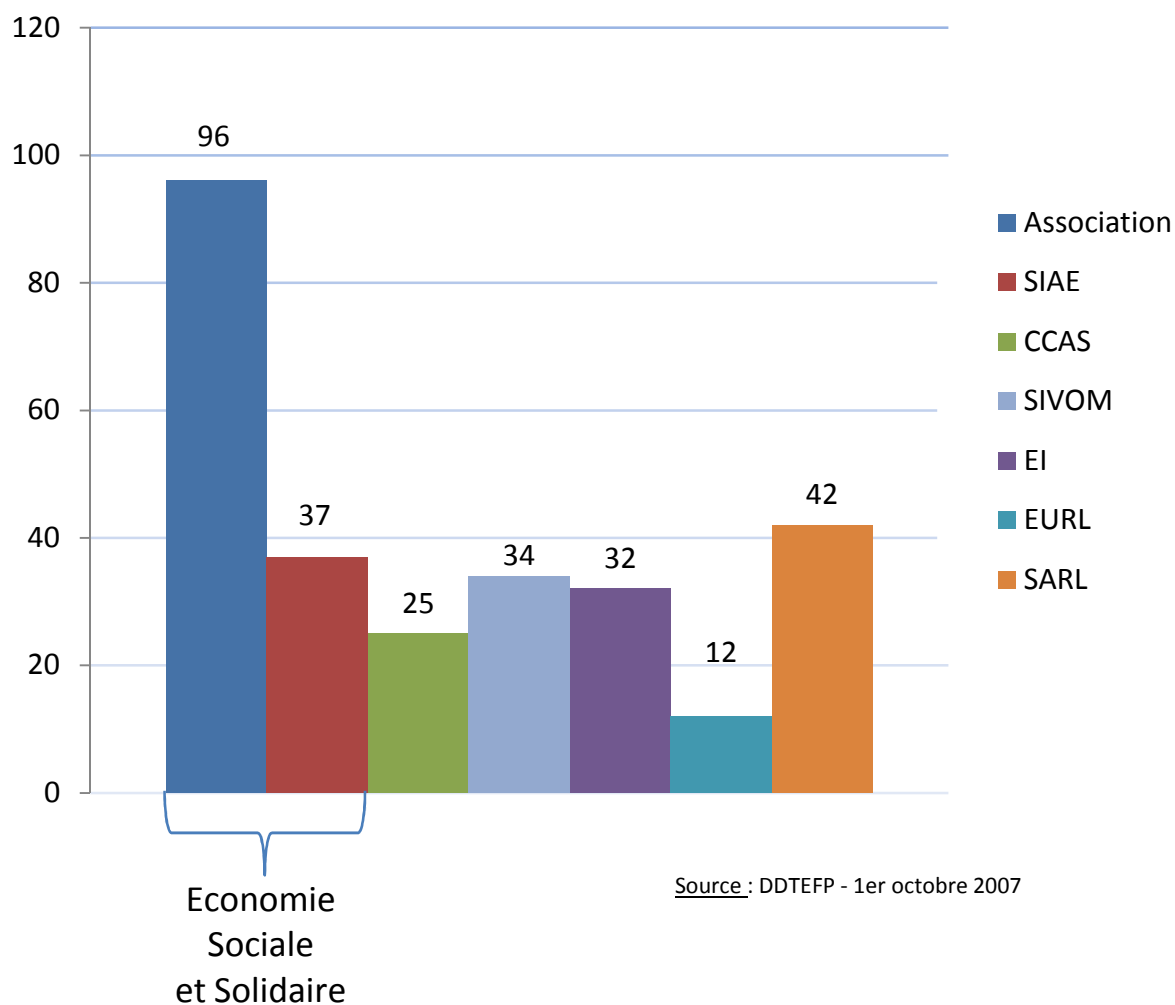




# LES SERVICES A LA PERSONNE EN PICARDIE



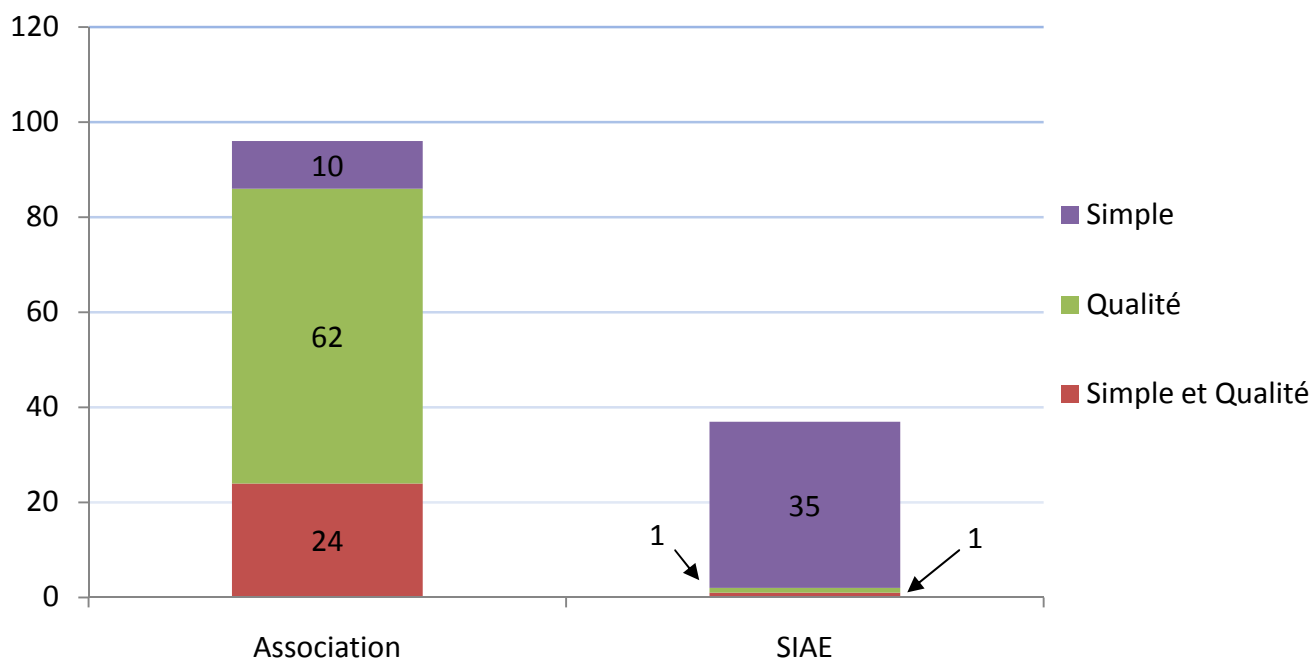
### Répartition des organismes agréés de services à la personne par statut juridique en Picardie au 1er Octobre 2007



Au 1<sup>er</sup> Octobre 2007, 278 organismes agréés de services à la personne étaient comptabilisés en Picardie. Les associations et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE : associations intermédiaires, entreprises d'insertion...) acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, dénombrent environ la moitié (133) de l'ensemble de ces services. Quant aux associations uniquement, elles représentent à elles-seules un service à la personne sur trois (96).

Concernant les autres formes d'organismes agréés de services à la personne, on retrouve 86 entreprises privées à but lucratif (entreprise individuelle, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, société anonyme, société à responsabilité limitée) et 59 services publics (centres communaux d'action sociale et syndicats intercommunaux à vocations multiples).

## Nombre d'Associations et de SIAE agréés de services à la personne par type d'agrément en Picardie au 1er Octobre 2007



Source : DDTEFP - 1er octobre 2007

La plupart des associations en Picardie détiennent un agrément qualité (62). Certaines d'entre-elles proposent à la fois des services relevant de l'agrément simple et de l'agrément qualité (24). Les associations n'intervenant que sur le champ de l'agrément simple, restent plutôt minoritaires (10). Concernant les structures d'insertion par l'activité économique, elles possèdent majoritairement un agrément simple (35) soit une part proche de 95 %.

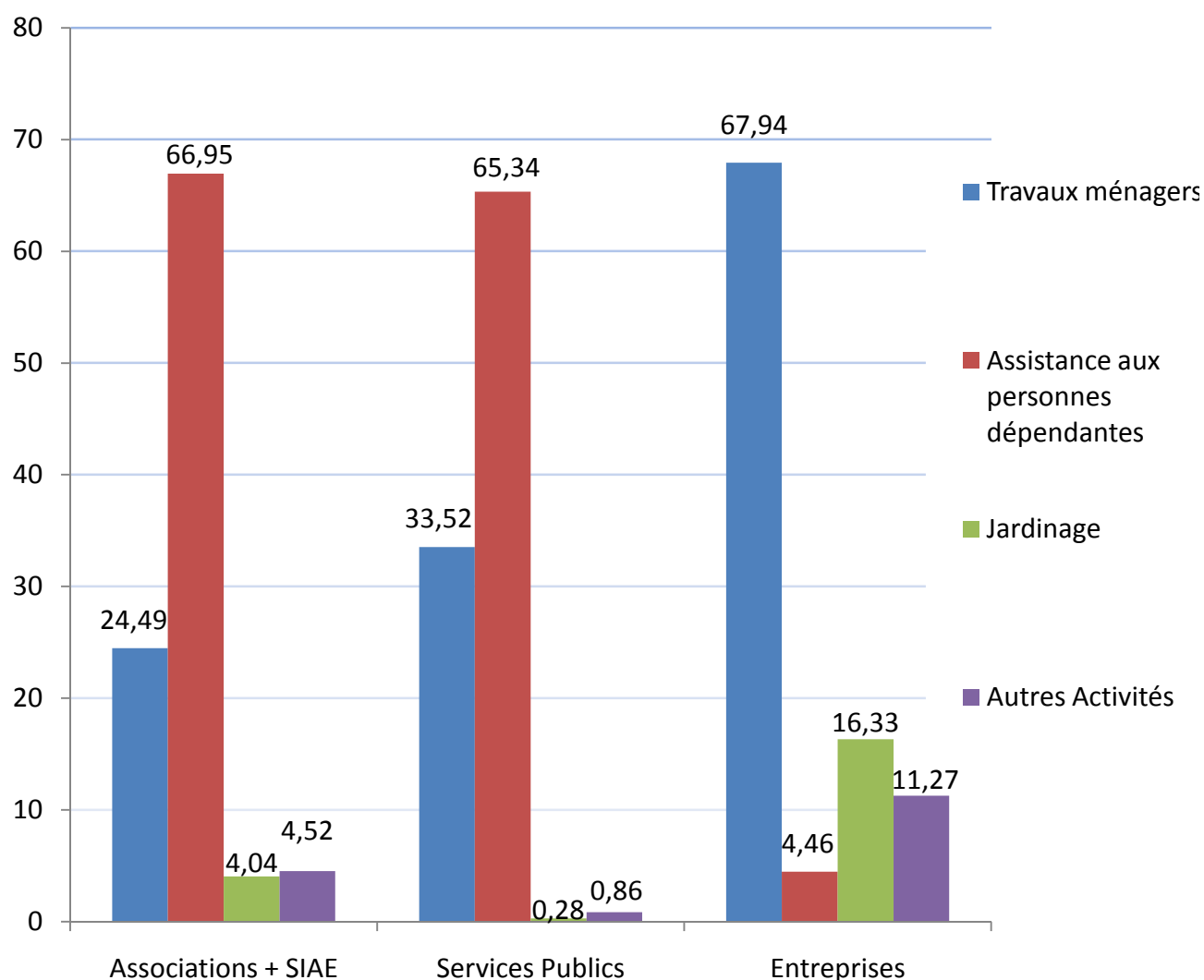
### DEFINITIONS

Pour bénéficier et faire bénéficier leurs clients des avantages fiscaux prévus par la loi, les organismes doivent être agréés. L'**agrément** est une autorisation délivrée par la préfecture qui permet à l'organisme d'exercer son activité.

Il existe deux types d'agréments :

- L'**agrément simple** : facultatif mais nécessaire pour bénéficier des avantages fiscaux.
- L'**agrément qualité** : obligatoire pour les structures qui s'adressent aux publics fragiles (enfants de moins de 3 ans, personnes âgées de 60 ans et plus et personnes handicapées).

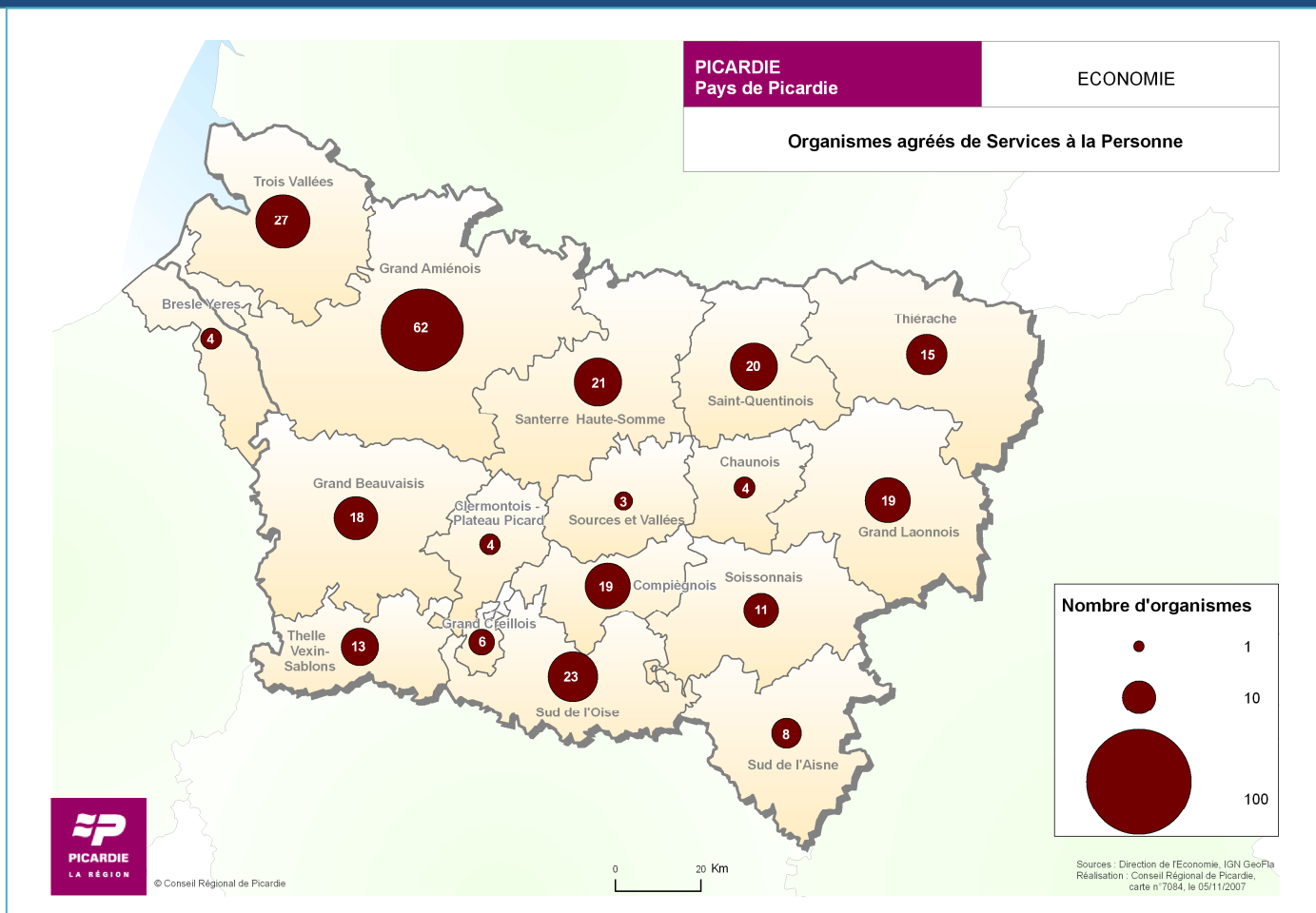
### Part annuelle d'heures de services à la personne par activités et par statut juridique en Picardie au 1er janvier 2007



Source : DRTEFP - 2006

Ce graphique décrit la part annuelle des heures de services à la personne par activités et par statut juridique en Picardie pour l'année 2006.

L'assistance aux personnes dépendantes occupait en 2006 le plus grand nombre d'heures de services des associations et des SIAE de services à la personne (66,95 %). Concernant les services publics, on observe la même caractéristique (65,34 %). Quant aux entreprises privées lucratives de services à la personne, l'aide aux tâches ménagères en était l'activité prédominante (67,94 %). Pour ce type de services, les associations et les SIAE y consacraient un peu moins de 25 % de leurs heures annuelles de services. Suivent ensuite une multitude d'activités où la part annuelle d'heures de services à la personne ne dépasse pas ou avoisine les 4 %.

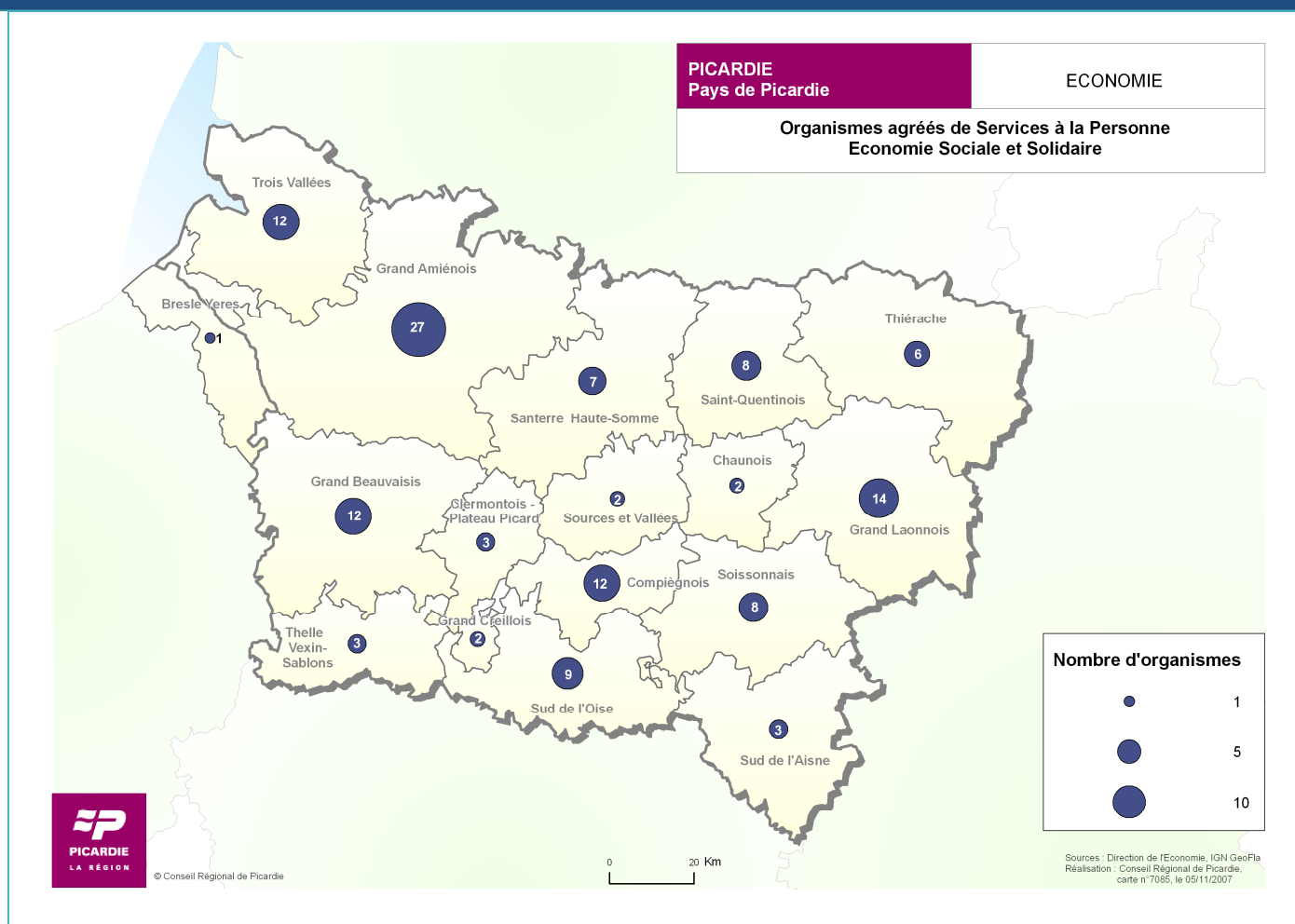


La cartographie représente le nombre d'organismes agréés de services à la personne par pays en Picardie.

Il apparaît que les espaces à dominante urbaine tels que les pays du Sud de l'Oise, du Grand Creillois, de Thelle Vexin-Sablons situés au sud de la région, n'affichent pas forcément une part importante d'organismes agréés de services à la personne.

La ville d'Amiens avec 25 organismes agréés de services à la personne étend quant à elle, son aire d'influence sur le pays du Grand Amiénois et sur la région puisque près d'un quart des organismes agréés de services à la personne en Picardie provient de ce pays (62 OASP sur 278).

En dehors des pôles urbains, la moitié nord de la région picarde présentant une forte proportion d'espaces à dominante rurale comme la Thiérache et le Santerre Haute-Somme, compte une présence non négligeable de services à la personne.

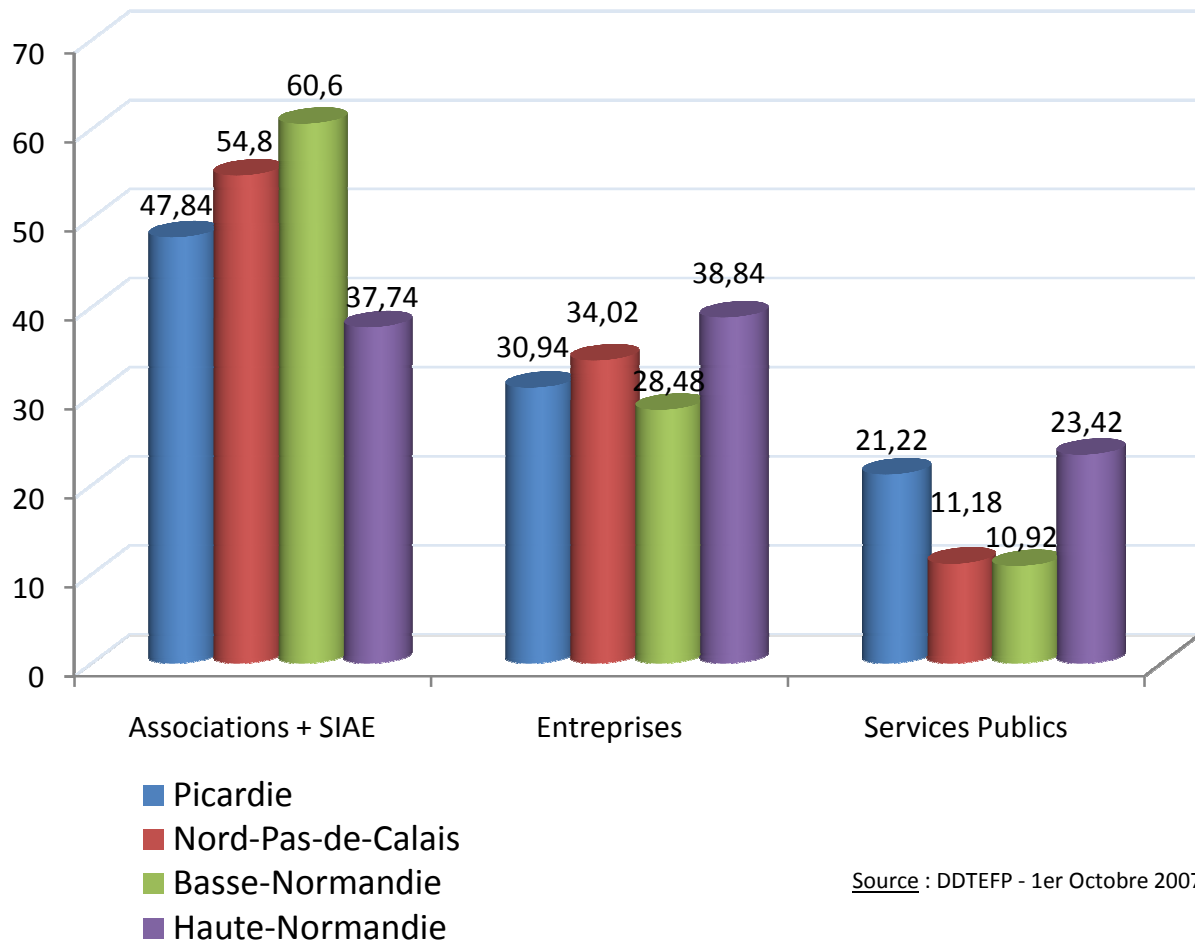


Cette cartographie situe sur le territoire les organismes agréés de services à la personne du champ de l'Economie Sociale et Solidaire dans lequel on trouve les associations et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Les caractéristiques abordées précédemment pour l'ensemble des organismes de services à la personne (page 5) sont également valables pour cette cartographie.

Il apparaît en Picardie une homogénéité de l'ensemble des organismes agréés de services à la personne du champ de l'Economie Sociale et Solidaire par département. En effet, le département de la Somme compte 47 associations et SIAE de services à la personne. Le département de l'Oise en dénombre 43 et le département de l'Aisne, 41.

## Part des organismes agréés de services à la personne par statut juridique et par région au 1er Octobre 2007



### Nombre d'organismes agréés de services à la personne pour 10.000 habitants :

- ✓ Picardie : 1,47
- ✓ Nord-Pas-de-Calais : 1,57
- ✓ Haute-Normandie : 2
- ✓ Basse-Normandie : 2,08

### Chiffres Clés en Picardie :

278 organismes agréés de services à la personne au 1<sup>er</sup> Octobre 2007 :

- Associations : 34,53 %
- Entreprises privées lucratives : 30,94 %
- Services publics : 21,22 %
- SIAE : 13,31 %



**Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Picardie**

21 rue Sully

80 000 Amiens

Tél. 03 22 66 07 65 Fax. 03 22 44 08 56

Courriel : [crespicardie@crespicardie.com](mailto:crespicardie@crespicardie.com)

Site Internet : <http://www.crespicardie.com>

**Edition 2007**